

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : **concession de terrain dans le cimetière communal – « concession nouvelle »**

Concession n° 8/2024

N° du Plan 44 Cimetière D

Arrêté n° 21/2024

Le Maire de la commune de Gassin (Var), autorisé par délibération du Conseil Municipal n° 23/86 en date du 4 décembre 2023,

Vu le règlement intérieur du cimetière de la commune, adopté par délibération du Conseil Municipal n°12/07 en date du 23 février 2012,

Vu la demande présentée par Madame LACKNER Ulricke, domicilié 1 Allée Berthe Morisot – Le Hameau de Gassin, 83580 GASSIN et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de Monsieur BEIER Christian, au titre de concession Familiale.

ARRÊTE

Article premier – Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé (concessionnaire) et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée ci-dessus une concession Trentenaire, à compter du 22 août 2024, de type case columbarium.

Article deux – Cette concession est accordée à titre de « concession nouvelle ».

Article trois – La concession est accordée moyennant la somme totale de six cent neuf euros et quatre-vingt centimes qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant virement bancaire du 22 août 2024.

Article quatre – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Gassin, le 22 août 2024

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

